Projet de parc éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre (79 – Deux-Sèvres) Dossier de demande d'autorisation environnementale : Étude d'impact sur l'environnement (Vol. 3)

VI. 2. 3. Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

- L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.
- L'observateur a un angle de vision très réduit : un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.
- Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Comme le montre la carte en page suivante, les tronçons de visibilités de long des axes routiers sont peu importants. Ils concernent essentiellement les espaces de plateau, lorsque la trame végétale - boisements, trame bocagère ou haies de bord de route - est absente ou suffisamment éloignée pour ne pas générer d'obstacle visuel. A contrario, les espaces de vallées ne permettent jamais de perceptions en direction du projet, toujours masqué par le relief.

L'A10 au nord-ouest de l'AEE

Cette autoroute relie Niort et Poitiers. Sur la portion la plus à l'ouest de l'AEE, un tronçon de route, identifié au niveau de Sainte-Néomaye, permet des visibilités lointaines vers le projet éolien. A cette distance, les éoliennes restent peu perceptibles et *a fortori* pour des observateurs en mouvement, circulant sur l'autoroute. Les autres secteurs autoroutiers localisés dans le périmètre de l'AEE sont généralement bordés de hauts talus et d'une végétation arbustivesou arborée assez dense. La configuration des abords immédiats de cette voie de communication masque les visibilités en direction des éoliennes.

L'impact du projet éolien sur l'autoroute A10 est évalué comme très faible à nul.

La N10 à l'est de l'AEE

Dans le périmètre d'étude du projet éolien de la Foye, la route nationale N10 traverse le secteur est de l'AEE selon un axe sud-nord.

Le tracé de la N10 côtoie de vastes étendues de parcelles cultivées où la trame bocagère est très réduite. Cette configuration permet d'ouvrir assez fréquemment des vues lointaines en direction de l'ouest et potentiellement du projet éolien. Néanmoins, ces perceptions sont souvent atténuées par des boisements ou des éléments de trame bocagère plus lointains, visibles sous la ligne d'horizon. Quelques tronçons de visibilité sont ainsi identifiés le long de la route.

L'impact du projet sur la N10 est faible.

La D950 au sud-ouest et D150 au nord-est de l'AEE

La D950 traverse le périmètre de l'AEE selon un axe sud-ouest / nord-est. Localement, elle relie les bourgs de Brioux-sur-Boutonne, Melle, Chey ou Chenay (les trois derniers étant localisés dans le périmètre de l'AER). Elle croise successivement de vastes plateaux agricoles, la vallée de la Boutonne ou bien longe la vallée de la Béronne (dans le périmètre de l'AER).

Depuis la portion la plus au sud, le tracé est bordé d'alignements d'arbres, ce qui masque les perceptions du projet jusqu'au niveau de la vallée de la Boutonne. Passé cette dernière, on identifie un court tronçon de visibilité de presque 400 m. La partie inférieure des éoliennes reste occultée par le relief. Les autres secteurs de perception des éoliennes sont identifiés dans la partie nord du tracé. Si les éoliennes sont visibles au-dessus de la ligne d'horizon, ces vues

L'impact du projet éolien sur le tracé de la D950/D150 est faible.

La D948 au sud-est et au nord-ouest de l'AEE

Souvent encaissée ou bordée de hauts talus, la D948 n'autorise que peu de vues vers le projet éolien depuis le nordouest. Lorsqu'elle n'est pas en déblai, la route peut également être bordée d'une végétation créant un masque visuel. Depuis le secteur localisé à l'ouest de l'AEE, un tronçon de visibilités a été identifié, localisé au niveau de l'entrée ouest de Celles-sur-Belle. Aucune perception n'est identifiée depuis le tronçon traversant le bourg, le relief masquant les vues.

restent assez lointaines. La partie inférieure du projet est généralement dissimulée par les boisements visibles au loin.

Sur la majeure partie du tracé, les visibilités restent masquées par les haies hautes situées en bord de route.

Depuis le secteur de route localisé à l'est de l'AEE, les tronçons de perception du projet sont également réduits. Ils concernent un premier linéaire de près de 800 m à l'ouest de Sauzé-Vaussais, puis un court tronçon de 150 m juste avant la limite de l'AER.

L'impact du projet éolien sur le tracé de la D948 est évalué comme très faible.

Analyse des impacts

L'impact global du projet éolien de la Foye sur les axes de circulation de l'aire d'étude éloignée est très faible à faible.



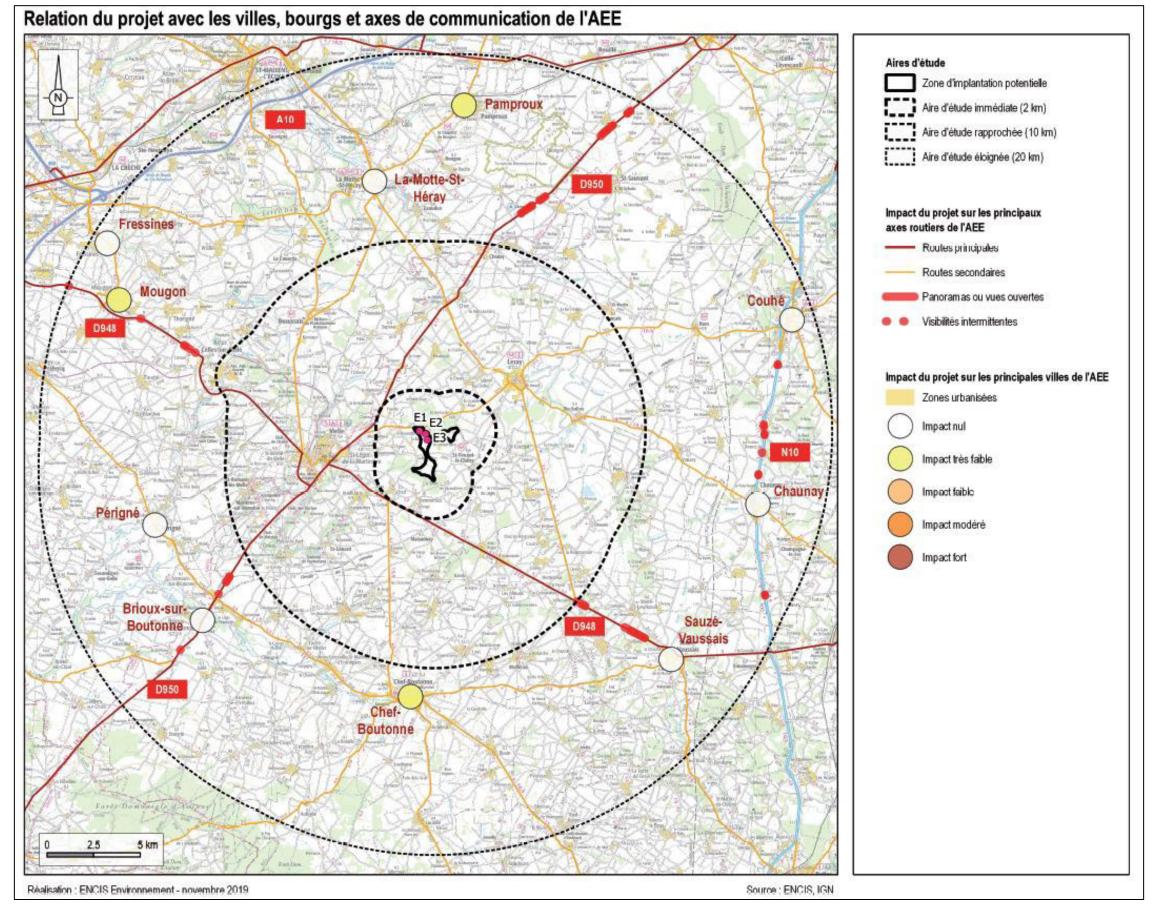


Figure 243 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 2. 4. Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau pages 163 à 166 de l'étude paysagère. Néanmoins, les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible *a minima* (quatre en l'occurrence dans cette aire d'étude) sont décrits ci-après.

VI. 2. 4. 1. Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 52 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, huit sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Logis du Magnou à Linazay (MH inscrit n°9)

Construit dans un but défensif (dont témoigne les canonnières dans la tourelle de l'extrémité nord) au XIVème, le logis devient une demeure d'agrément au XVème et XVIème. L'enjeu de ce monument est faible.

Comme présenté lors de l'état actuel du paysage, des visibilités vers les éoliennes sont identifiées depuis le logis même, ainsi que des covisibilités depuis les environs proches du monument. Ces perceptions restent assez lointaines et limitées à la partie haute des éoliennes, le bas étant masqué par le relief lointain et les quelques boisements le recouvrant. L'impact du projet éolien sur le monument est évalué comme très faible.

Logis des Chémerault à Brux (MH inscrit n°36)

Plusieurs étapes de constructions ont été identifiées pour ce logis : XVème-XVIème, XIXème et XXème.

Aujourd'hui le domaine se compose de bâtiments nobles et agricoles. Ce logis est très représentatif des petits logis et manoirs du XVème dans le département. Il s'agit par ailleurs d'un exemple assez isolé dans le sud de la Vienne. L'enjeu de ce monument est faible.

Une covisibilité est identifiée entre le logis et les éoliennes, depuis le pont traversant la voie ferrée, à l'est du monument. L'éloignement limite la prégnance des éoliennes depuis ce secteur. Au niveau du logis, les perceptions du projet sont masquées par un petit boisement proche. L'impact du projet sur le monument est évalué comme faible.

Dolmen des sept chemins à Bougon (MH classé n°40)

Ce dolmen est composé de trois grandes dalles verticales supportant la dalle de couverture. Son édification a pu être datée de la fin de la première moitié du IV^{ème} millénaire av. J.-C (présence de signalétique l'indiquant). L'enjeu de ce monument est modéré.

Isolé en bord de route dans un secteur relativement dégagé, le dolmen entre en covisibilité avec le projet qui est aussi visible depuis les abords immédiats du monument. Cette relation visuelle est limitée par l'éloignement et le relief masquant la partie basse des éoliennes. L'impact du projet éolien est évalué comme faible.

Donjon à Messé (MH classé n° 47)

Le donjon est daté de trois périodes de construction : milieu du Moyen Age (première mention dans les textes en 1312) puis 3^{ème} quart du XVI^{ème} siècle, XVII^{ème} siècle, et 4^{ème} quart du XIX^{ème} siècle. Le logis attenant a conservé la date de 1557. Il est vendu pendant la Révolution comme bien national. Une grande écurie a été ajoutée aux dépendances dans le premier quart du XIXème siècle. *L'enjeu est évalué comme faible*.

Quelques visibilités sont identifiées au niveau du mur d'enceinte ouest de l'ensemble. Ces perceptions sont atténuées par des éléments de végétation proches ainsi que par la distance (Vue 3 du carnet de photomontages). L'impact du projet éolien sur le monument est évalué comme très faible.

Eglise Saint-Martin à Vançais (MH classé n° 52)

Construite au XIIème siècle et rénovée au XIXème, l'église au clocher carré est classée pour ses décors sculptés. L'enjeu de ce monument est modéré.

Aucune visibilité directe depuis l'église en raison des masques bâtis. Une covisibilité indirecte est identifiée au sudouest du village, depuis le périmètre de protection des monuments, où la vue est dégagée (il faut se retourner pour voir le clocher, Vue 6 du carnet de photomontages). L'impact du projet éolien est évalué comme très faible.

VI. 2. 4. 2. Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Deux sites classés et un site inscrit ont été recensés dans le périmètre de l'aire d'étude éloigné. Seul le site inscrit présente une relation visuelle avec le projet éolien, les deux sites classés ne seront pas impactés.

VI. 2. 4. 3. Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Un site patrimonial remarquable, celui de Verrines-sous-Celles, entretenant une relation visuelle avec le projet éolien de la Foye, a été identifié dans le périmètre de l'aire d'étude éloigné.

VI. 2. 4. 4. Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Aucun périmètre de site emblématique n'a été recensé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée.

VI. 2. 4. 5. Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les neuf sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seul un est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

L'abbaye de Valence à Couhé, Les Jardins de l'Orangerie à La Motte-St-Héray et Le château de Javarzay à Chef-Boutonne sont, pour rappel, protégés au titre des Monuments Historiques. *Ils présentent un enjeu modéré et un impact nul*.

Le GR655-Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Ce tronçon relie Poitiers au nord-est à Saint-Jean-d'Angély au sud-ouest. Il reprend un des itinéraires des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Il permet de relier de nombreux éléments patrimoniaux localisés dans les périmètres de l'AER et de l'AER. Il présente un enjeu modéré.

Il traverse alternativement des plateaux agricoles ouverts et des vallées légèrement encaissées. Les plateaux, où la trame bocagère est généralement peu étoffée et les boisements assez rares, permettent des visibilités assez franches vers le projet. Malgré quelques ouvertures visuelles, les éoliennes restent lointaines dans le périmètre de l'AEE. Globalement, l'impact du projet de la Foye sur le GR655 reste faible dans le périmètre de l'AEE.

Analyse des impacts

L'impact global des perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques est nul à faible.

Positif Nul Faible Moyen Fort



Figure 244 : Vue en esquisse sur le projet éolien depuis les abords du Donjon à Messé, ponctuellement masqué par un bosquet (Vue 3 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 245 : Vue en direction du projet éolien, depuis la limite sud du bourg de Vançais (Vue 6 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

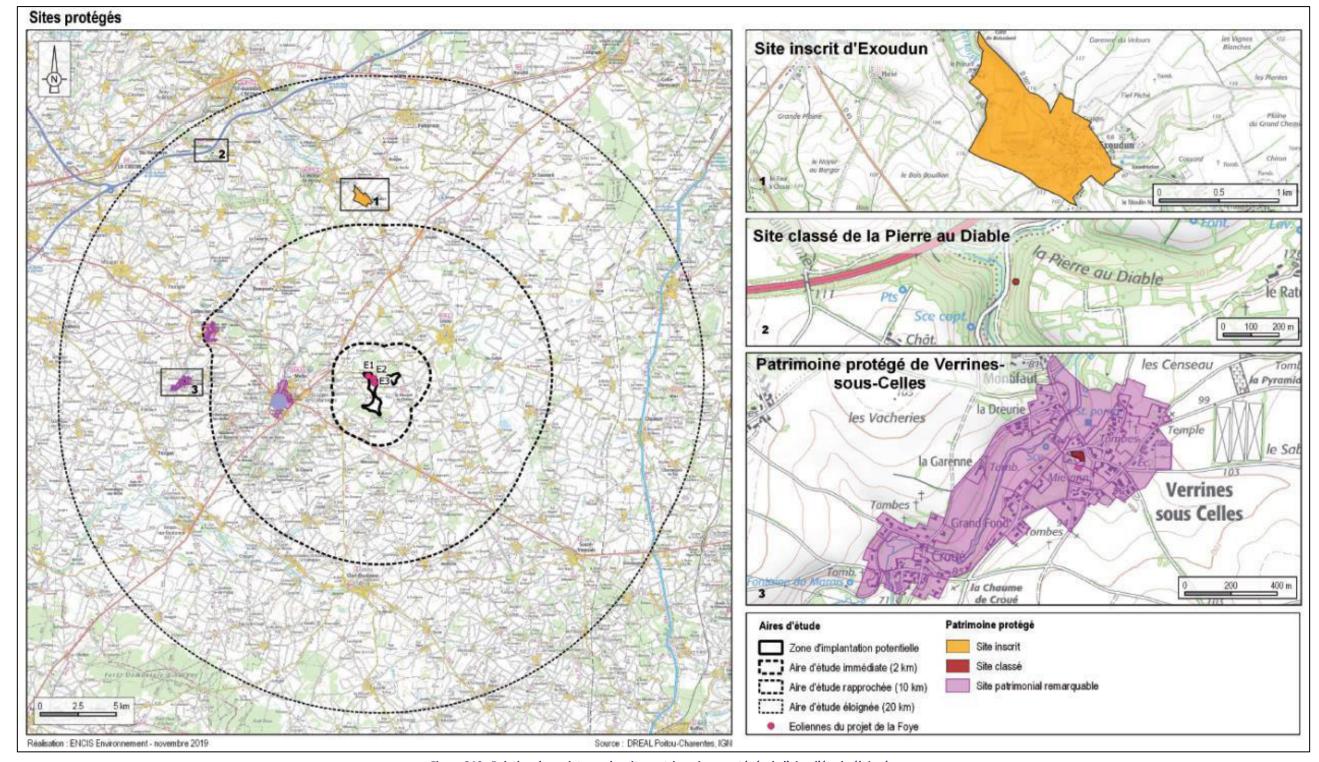


Figure 246 : Relation du projet avec les sites patrimoniaux protégés de l'aire d'étude éloignée (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 3. Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence les structures paysagères qui composent le territoire. Les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux seront évaluées et les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace, décrites.

VI. 3. 1. Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 13 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien (Cf. Carnet de photomontages).

VI. 3. 2. Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet de la Foye se positionne sur un léger plateau sur le rebord duquel une rivière et deux ruisseaux prennent leur source. Au nord, c'est le fleuve côtier de la Sèvre Niortaise, qui prend sa source près du village de Sepvret. A moins de 3 km plus au sud, la source de la Béronne est localisée au niveau de la fontaine du triangle. Enfin, la source de la Dive du sud est localisée à l'est de l'AER, près de Saint-Coutant.

Localement l'altitude connaît des variations assez faibles. Les cours d'eau forment de légères entailles dans ce paysage dominé par les étendues de parcelles cultivées. Dans cet espace à dominante agricole, la trame bocagère est peu développée. La végétation est néanmoins plus présente le long des cours d'eau, sous forme de ripisylve ou autour des villages et hameaux. Dans un paysage au relief globalement peu prononcé, ces éléments de végétation, même ponctuels, contribuent à atténuer les perceptions lointaines et notamment en direction du projet éolien de la Foye. Les visibilités sont en revanche plus lointaines depuis les routes départementales qui traversent les étendues de champs cultivés ouverts.

Les boisements localisés au nord (bois de la Foye) et au sud (bois de la Garde et de Fréteveau) du projet éolien sont également des éléments structurants du paysage et souvent perceptibles depuis l'aire d'étude rapprochée. Le projet éolien vient s'adosser au boisement de la Foye. La perception du projet est donc généralement atténuée par ces ensembles depuis l'aire d'étude rapprochée.

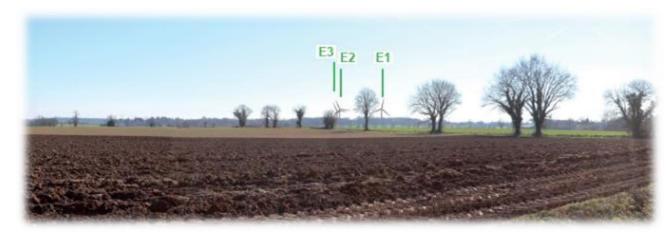


Figure 247 : Perception depuis la D950 au nord de l'AER qui traverse de vastes étendues de champs cultivés (Vue 17 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

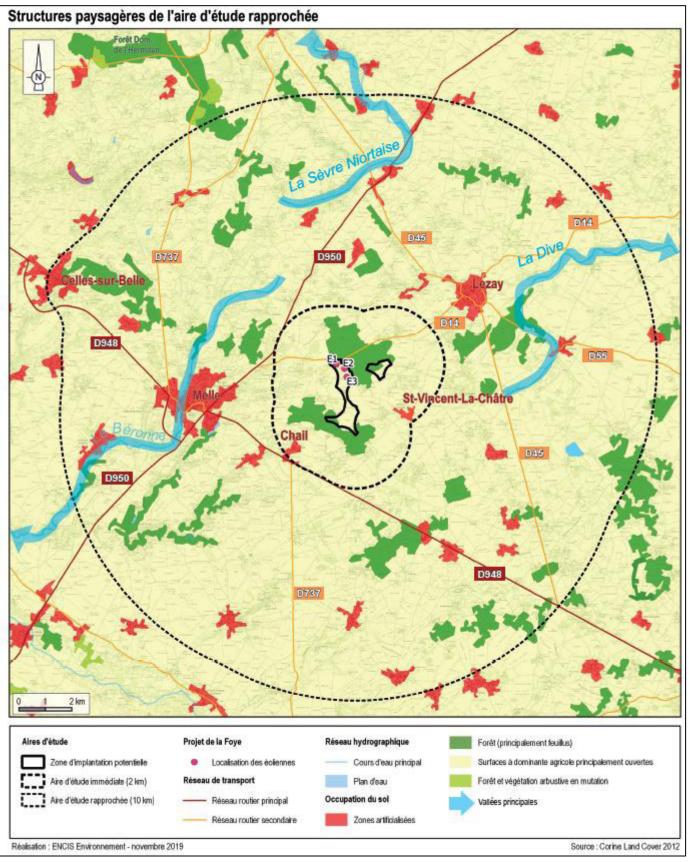


Figure 248 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AER (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 3. 3. Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état actuel du paysage, l'aire d'étude rapprochée comporte trois villes (plus de 2 000 habitants) ainsi que cinq bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Melle (3 607 habitants en 2015)

Située à environ 3,9 km à l'ouest du projet, la ville de Melle est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale.

Son histoire remonte à l'époque gallo-romaine. Le bourg s'est développé grâce à ses mines d'argent et de plomb, situées le long de la Béronne, qui ont été exploitées pendant tout le haut Moyen-Age. De nombreux édifices ont été bâtis au cours de l'époque féodale, avec notamment l'église St-Hilaire mentionnée vers 1080 et reconstruite au XIIème siècle. Au cours des guerres des religions, Melle fut attaquée de nombreuses fois, passant ainsi des mains des catholiques à celles des protestants. L'agriculture est l'activité principale au XIXème siècle tandis que le commerce redevient florissant grâce aux marchés et aux foires. A cette époque, l'organisation urbaine se modifie, avec un bourg médiéval qui éclate et des plans d'alignements et édifices publics qui changent l'aspect de la ville. Au XXème siècle, la ville se développe en lien avec l'industrie chimique. A cette époque se développe également les premiers lotissements. La richesse de ce patrimoine fait l'objet d'une protection en tant que SPR (Site Patrimonial Remarquable).

Le cœur de la ville, qui s'articule le long de la vallée de la Beronne est plutôt isolé des visibilités en direction du projet éolien. Les secteurs de perceptions du projet concernent donc essentiellement la frange est de la ville : le long de la D950 ou de la D305 puis de la D948. La végétation proche limite pourtant les vues sur les éoliennes. Ponctuellement, la partie haute du versant de la vallée de la Beronne, en rive gauche, offre des visibilités assez nettes vers le projet et les éoliennes apparaissent assez distinctement au-dessus de la silhouette bâtie du bourg, comme le long de la route de la Roche ou de la rue de la Beronne. L'impact du projet éolien sur la ville de Melle est évalué comme faible.

Celles-sur-Belles (3 752 habitants en 2015)

Située à environ 10,1 km au nord-ouest du projet, la ville labellisée « Petite Cité de Caractère » est connue pour son Abbaye Royale, monument historique classé qui attire de nombreux visiteurs tous les ans.

Le centre historique et son abbaye sont implantés en bordure de la Belle. La ville s'est étendue de part et d'autre de la vallée, mais essentiellement sur la rive droite. Une zone industrielle occupe le nord du bourg.

Centré sur la vallée de la Belle, le cœur du village ne présente aucune relation visuelle avec le projet éolien. Les perceptions se concentrent au niveau des franges de l'habitat, comme le long du chemin de la Fée. Néanmoins, depuis ce secteur et en direction de l'est, le relief masque la partie inférieure des éoliennes.

Ce sont donc essentiellement quelques pales d'éoliennes qui sont visibles furtivement. L'impact du projet éolien de la Foye est évalué comme très faible.

Lezay (2 058 habitants en 2015)

Situé à environ 4,8 km au nord-est du projet, Lezay possède une histoire riche remontant au Moyen-Age, passant ensuite de la baronnie au marquisat. La ville possédait un château dont il ne restait plus qu'une vaste ruine au XIXème siècle. Depuis quelques décennies, la ville connaît une croissance significative de l'habitat individuel, conduisant à un certain étalement urbain.

Au niveau du bourg même, les visibilités sont généralement masquées par la trame bâtie du bourg ainsi que par la végétation plutôt située dans les jardins de particuliers. Les perceptions du projet se concentrent au niveau des entrées et sorties de bourg : D15, D14 ou D45. Dans ces cas encore, la trame végétale proche et plus lointaine atténue ces vues. L'impact du projet éolien sur le bourg de Lezay est évalué comme faible.

Beaussais (981 habitants en 2015)

Le village est localisé à environ 8 km au nord-ouest de la ZIP, dans un léger creusement du relief, à proximité du croisement entre la D10 et la D737. Le lieu de vie est entouré d'une trame bocagère et de boisements relativement denses, ce qui limite de manière importante les visibilités en direction du projet.

Ponctuellement quelques visibilités fugaces sont possibles depuis la frange nord du bourg. Les autres secteurs ne seront pas impactés. L'impact du projet éolien sur le bourg de Beaussais est évalué comme très faible.

Gournay-Loizé (867 habitants en 2015)

Situé à environ 8,3 km au sud du projet, le village de Gournay ne présente pas de cœur ancien au bâti dense. Le tissu urbain est organisé de manière plutôt lâche sur un léger rebord dégageant des perceptions vers l'extérieur. Ainsi, plusieurs vues ouvertes vers le projet de la Foye sont identifiées et essentiellement le long de la D105 et depuis les habitations accolées. L'éloignement limite la prégnance du projet dans ces perceptions. L'impact du projet est évalué comme faible.

Loizé se situe à 11,1 km au sud du projet et présente une organisation du bâti rayonnante mais peu dense. Du fait d'une implantation à l'extrémité est de la vallée de Maugrenant, le relief limite fortement les perceptions, en plus de l'éloignement. Quelques visibilités partielles, limitées à la partie haute des éoliennes sont identifiées (cimetière, sortie nord-ouest du village). L'impact du projet éolien est évalué comme très faible.

St-Romans-lès-Melle (727 habitants en 2015)

Ce bourg est situé en rebord de la vallée étroite de la Béronne, à près de 8,7 km à l'ouest du projet. Le bourg ancien s'est étendu le long de la vallée vers le sud et vers le nord, de l'autre côté d'un vallon affluent.

Les habitations s'inscrivent sur les pentes, entre plaine cultivée et vallée boisée et pâturée.

Sur les parties hautes des versants de la Béronne, des vues dégagées vers le projet sont identifiées notamment au niveau du cimetière, à l'ouest, ou encore depuis les lotissements récents à l'est. Des perceptions sont également possibles ponctuellement, depuis la place du Champ de Foire ou depuis l'habitat qui jouxte l'espace public de ce secteur. *Malgré ces visibilités, l'impact du projet éolien sur le village reste faible*.

Chenay (489 habitants en 2015)

Situé à environ 10 km au nord du projet, le bourg s'est développé en alignement puis de part et d'autre de la D507. Les masques bâtis mais également le relief et la végétation limitent fortement les échappées visuelles vers le projet. Les perceptions se concentrent essentiellement au niveau de la frange est, à proximité des quartiers d'habitat récemment construits. L'impact du projet sur le village de Chenay est évalué comme très faible.

Pouffonds (410 habitants en 2015)

Localisé à 4 km au sud-ouest du projet, le village présente une organisation linéaire orientée selon un axe sud-ouest / nord-est en direction du projet éolien. Dans la frange sud, le tracé de la D44 permet de discerner légèrement quelques pales d'éoliennes qui émergent au-dessus des boisements qui couvrent les versants du vallon. L'impact du projet éolien est évalué comme très faible.

Mazières-sur-Béronne (392 habitants en 2015)

Construit sur le versant sud de la Béronne, à environ 9 km au sud-ouest du projet, le village (composé de plusieurs hameaux) est implanté sur un point haut du relief. Les perceptions restent ponctuelles, limitées à la frange est du village. La trame bocagère peu étoffée permet d'ouvrir des vues en direction du projet éolien de la Foye. L'impact du projet sur le village est faible.



Figure 249 : Vue en direction du projet éolien de la Foye depuis le secteur est du bourg de Melle, au niveau du croisement de la D950 et de la D948 (Vue 14 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 250 : Vue en direction du projet éolien de la Foye depuis la sortie sud-est du bourg de Lezay, le long de la D14 (Vue 15 du carnet de photomontages) (Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)



Figure 251 : Vue en esquisse en direction du projet éolien, depuis les abords du temple protestant de Chenay (Vue 9 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

Tillou (335 habitants en 2015)

Ce petit bourg est situé en rebord de vallée, de part et d'autre de la Somptueuse à environ 9,8 km au sud-ouest du projet. Il présente une forme agglomérée, sans avoir toutefois de noyau central. L'habitat est relativement dense et est agrémenté de nombreux jardins. La zone de contact avec les espaces cultivés périphériques est généralement marquée par la présence de haies.

Quelques perceptions sont identifiées depuis la frange nord du bourg au bout de la route de Saint-Génard ou à proximité du cimetière, du fait la présence de champs contigus au lieu de vie, ouvrant des vues vers le projet.

L'impact du projet éolien sur le village de Tillou est très faible.

Sainte-Soline (359 habitants en 2015)

Le village est implanté à proximité de la vallée de la Dive, principalement sur sa rive droite. Boisements et éléments bâtis masquent les vues en direction du projet depuis le bourg même. Depuis l'entrée est du lieu de vie, plus dégagée, les boisements qui occupent le fond de la vallée empêchent les visibilités vers le projet.

L'impact du projet éolien sur le village de Sainte-Soline est évalué comme nul.

Sepvret (612 habitants en 2015)

Le village de Sepvret est localisé à environ 5 km au nord du projet de la Foye. Il est traversé par le tracé de la route départementale D108. Depuis le centre du bourg, les visibilités sont masquées par la trame bâtie et par quelques éléments de végétation ponctuels. Les vues sont identifiées depuis les limites est et sud, qui jouxtent de vastes champs cultivés. Ces perceptions sont atténuées par quelques éléments de trame bocagère ponctuels ainsi que par des boisements plus lointains. L'impact du projet éolien sur le village de Sepvret est évalué comme faible.

Chey (572 habitants en 2015)

Situé à environ 7 km au nord-est du projet, le village présente une organisation linéaire le long de la D950, au sud de la Sèvre Niortaise. Au sein du village, les masques liés au bâti, au relief et à la végétation ne permettent aucune vue vers le projet éolien. De très faibles relations visuelles sont identifiées depuis la limite sud du bourg. Quelques extrémités de pales d'éoliennes, émergeant au-dessus du relief boisé à l'horizon, sont visibles. L'impact du projet éolien sur le village de Chey est évalué comme très faible.

Analyse des impacts

Les impacts du projet éolien de la Foye sur les villes et bourgs principaux de l'aire d'étude rapprochée sont nuls à faibles.

	Positif	Nul	Faible	Moyen	Fort
--	---------	-----	--------	-------	------



Figure 252 : Vue en esquisse en direction du projet éolien, depuis la limite nord du bourg de Tillou (Vue 10 du carnet de photomontages)

(Source : Étude paysagère d'ENCIS Environnement)

VI. 3. 4. Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis routes principales de l'AER sont localisées sur la carte page suivante. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D948 de l'ouest au sud-est de l'AER

Cet axe relie Civray à Niort selon un axe sud-est / nord-ouest. Dans le périmètre de l'AER, elle rejoint les bourgs de Celles-sur-Belle, Melle et traverse ainsi l'AER au sud de la ZIP.

Au niveau de la traversée des bourgs de Celles-sur-Belles et Melle, les vues en direction du projet sont généralement masquées par la trame bâtie ainsi que par les alignements d'arbres qui bordent le tracé de la D948. Entre les deux lieux de vie, quelques perceptions sont possibles mais essentiellement au niveau des extrémités de pales en mouvement qui émergent au-dessus de légers reliefs proches. Les perceptions les plus importantes sont identifiées au niveau de la limite sud de l'AEI, même si la haie arbustive haute localisée en bord de la route départementale vient légèrement atténuer ces perceptions. L'impact du projet éolien sur la D948 est évalué comme modéré.

La D950 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Cet axe relie Saint-Jean-d'Angély à Poitiers et traverse l'AER selon un axe sud-ouest / nord-est.

La route est généralement bordée de haies hautes, masquant les visibilités vers le projet éolien. Lors de la traversée des bourgs, la trame bâtie génère également des obstacles visuels en direction du projet éolien de la Foye. Deux principaux tronçons de visibilités sont identifiés. Au niveau du secteur sud-ouest, il s'agit d'une portion d'environ 1 km localisé au niveau du lieu-dit la Ferlandrie (Vue 11 du carnet de photomontages).

Dans la partie nord, on note également un tronçon de 1 km, passé le hameau de la Barre (Vue 16 du carnet de photomontages). Sur ces portions, les haies de bord de route sont généralement moins étoffées et les espaces de champs contigus au tracé ouvrent des visibilités assez nettes vers le projet éolien. En revanche, le long des autres tronçons de route, les haies sont généralement continues et de hauteur importante, ce qui masquent souvent les perceptions du projet. L'impact du projet éolien est évalué comme faible.

La D737 au sud et à l'ouest de l'AER

Cet axe relie Saint-Maixent-l'Ecole à Chef-Boutonne.

Pour la partie du tracé localisée au sud de l'AEI, les visibilités vers le projet éolien sont relativement franches, permises par la perspective formée par la route en direction des éoliennes et du fait que la trame bocagère soit très réduite. Néanmoins, les éoliennes restent assez lointaines et la partie inférieure est généralement masquée par les effets du relief ou la végétation le recouvrant, ce qui estompe les perceptions.

Pour la portion nord du tracé, quelques tronçons de visibilités continues en direction du projet sont identifiés où l'absence de haies en bord de route permet des visibilités assez nettes en direction du projet. Les haies bocagères et les boisements sont néanmoins plus développés dans cette partie, ce qui limite les vues sur le projet. Lorsqu'il est visible, la végétation localisée sur les reliefs au second plan estompe encore sa perception. L'impact du projet est évalué comme modéré pour le tracé sud et faible pour la portion localisée à l'ouest de l'AER.

La D45 à l'est de l'AER

Cet axe traverse l'AER selon un axe nord-ouest / sud-est. Au niveau du secteur sud, les visibilités identifiées lors de l'état actuel du paysage sont généralement moins importantes car la trame bocagère et les boisements situés en arrière-plan estompent la perception du projet. Quelques pales d'éoliennes émergent ainsi ponctuellement au-dessus

de l'horizon boisé. En remontant vers le nord, les vues sont plus nettes passé Clussais-la-Pommeraie. Ces perceptions sont ensuite de plus en plus fugaces à mesure que l'on se rapproche de Lezay. Passé ce bourg, un léger relief localisé à l'ouest de la route masque les vues en direction du projet éolien. Les visibilités sont ensuite très ponctuelles. Globalement, l'impact du projet éolien sur le tracé de la D45 peut être évalué comme faible.

La D14 au nord-est de l'AER

Cet axe reliant Couhé à Melle traverse l'AER et l'AEI selon un axe nord-est / sud-ouest, orienté vers le projet éolien de la Foye. La portion nord du tracé sillonne un vaste plateau agricole, presque dépourvu de haies et de boisements, misà-part à proximité des lieux de vie. La route ouvre ainsi des visibilités très nettes en direction du projet, même si ce dernier reste assez éloigné de ce secteur. Aux abords du village de Lezay, le projet est peu perceptible. Les visibilités sont plus franches lorsque le tracé se rapproche de l'AEI, passé le lieu-dit la Boutrie. L'impact du projet éolien sur le tracé de la D14 est évalué comme modéré.

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. Les sensibilités sont globalement faibles à modérées selon l'éloignement et l'importance des masques et filtres.

Analyse des impacts

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. Les sensibilités sont globalement faibles à modérées selon l'éloignement et l'importance des masques et filtres.

Positii ivui Faible iviouere Port	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort
-----------------------------------	---------	-----	--------	--------	------